

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

PV de RÉUNION

La séance débute à 19h00, en salle des mariages, à la mairie de Magnet, lieu habituel de convocation.
Après appel nominal des conseillers, Véronique TRIBOULET, Maire de la commune et présidente de la séance constate le quorum et entérine :

Les présents :

M. Jean-Michel Audren, Mme Stéphanie Boutroux, M. Jean-Louis Mercier, M. Philippe Delpierre, Mme Corinne Geneste, M. Marc Montupet, M. Ludovic Baptiste, Mme Angélique DUFOUR, M. Fabrice Pothier, Mme Véronique Triboulet, (10 présents à l'ouverture de la séance)

Les excusés, ayant donné pouvoir : M. Xavier Paris à Mme Véronique Triboulet

Les absents excusés sans pouvoirs : Mme Virginie Bernardin, M. Jean-Yves Sirot

Absent non excusé :

En retard : Angélique Dufour, Ludovic Baptiste

Le secrétaire de séance : Corinne Geneste

1 – Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2024

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

2 – Décisions du maire

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par Mme Véronique TRIBOULET, en sa qualité de Maire :

- 2024-12-031 : signature des devis de fonctionnement au 06/12/2024

- 2024-12-032 : signature des devis d'investissement au 06/12/2024

Le Conseil municipal prend acte des décisions.

3 – Renouvellement du contrat COSOLUCE

Exposé de Mme le Maire :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Allier. Celle-ci a pour objet d'apporter au Département de l'Allier ainsi qu'aux communes et aux établissements publics intercommunaux adhérents une assistance d'ordre juridique, financier et technique dans de nombreux domaines de compétences : support et conseil informatique, assistance à maîtrise d'ouvrage, formation, veille et conseil juridiques, instruction des demandes d'urbanisme, protection des données à caractère personnel, commande publique ou ingénierie financière.

L'ATDA assure ainsi un support technique de 1er niveau aux collectivités utilisant les logiciels métiers de la société Cosoluce avec laquelle l'Agence a conclu une convention de partenariat ; cette convention garantit aux collectivités des tarifs préférentiels et une maintenance corrective « débogage » et évolutive.

PV de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2024

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement aux progiciels COSOLUCE expire au 31 décembre de cette année. Elle propose de le renouveler pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le montant total annuel du contrat s'élève à 3 050,00 € H.T., soit 3 660,00 € T.T.C.

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

4 – Avis de la mairie pour la vente du pavillon situé au 10 rue de la Croix Verte

La loi oblige la commune à formuler son avis sur la cession des logements sociaux de son territoire (article L443-7 du CCH). Les communes peuvent formuler un accord global, et, dans ce cas, les bailleurs sociaux ne posent la question qu'une fois à la commune et insère cet accord dans leur convention d'utilité sociale signée par l'Etat. C'est la solution la plus simple et la plus efficace.

Ce n'est pas l'option qui a été retenue par la commune de Magnet, qui a refusé de formuler cet accord global et a souhaité faire délibérer son conseil municipal sur chaque cession, au cas par cas. C'est le sens de chaque délibération prise depuis la mise en vente desdits pavillons.

Madame le Maire indique à l'assemblée que Vichy Habitat envisage de vendre à l'actuelle locataire le pavillon locatif situé au n°10 rue de la Croix Verte.

Madame le Maire invite donc le conseil à émettre un avis pour la cession du pavillon locatif situé au n°10 rue de la Croix Verte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la vente dudit pavillon à l'actuelle locataire.

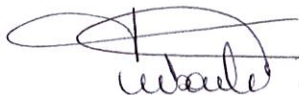
Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité (11).

5 – Questions diverses

- Courrier DASEN
- Aménagement avenue de la gare : les devis ne sont pas bons car par les bonnes distances ; contacter 3 ou 4 entreprises et prévoir réunion de chantier pour début janvier → les mêmes infos pour toutes les entreprises pour devis très rapide
- MAM : message de Mme CROS
- Dates des réunions de conseil 2025
- Plan des plantations

Fin de la réunion à 20h25

Le Maire



Véronique TRIBOULET

Le secrétaire de séance

Corinne GENESTE

